

## Vente de chevaux municipaux : suite et fin !

Polémique sur la vente de chevaux municipaux, suite... et fin. Jean-Pierre Sueur remarque que « les laborieuses déclarations de M. Montillot (notre édition d'hier) ne parviennent pas à occulter les réalités les plus simples et les plus évidentes. Ou bien le rapport du 11 mars 2006 de Mme P., agent expérimenté de la police municipale, doit être pris en compte, ou il ne doit pas l'être. S'il doit l'être, il est alors clair que celle-ci a écrit une lettre avec sa collègue le 16 août 2005 pour présenter une candidature à l'acquisition des chevaux. Il est également clair que cette lettre a été déposée au cabinet du maire. Il est tout aussi clair que cette lettre n'a pas été prise en compte lors de l'examen des candidatures. Il est donc parfaitement clair que l'examen des candidatures en a été faussé, ceci est d'ailleurs tout aussi clairement confirmé par M. Desuert, chef de la police municipale — dont M. Montillot ne conteste en rien les propos —, qui nous a déclaré : « Je suis persuadé que si on avait eu ce courrier, on aurait agi différemment ». Il est d'une totale clarté que l'une des offres ayant été

méconnue, la procédure est viciée et que le plus élémentaire souci d'équité doit évidemment conduire à annuler cette procédure et à la relancer en toute transparence ».

### « Aucune valeur juridique »

De son côté, Florent Montillot assure qu'une « matrice » de lettre transmise après la délibération du conseil municipal n'a « aucune valeur juridique », que Mme P. « aurait dû obligatoirement transmettre sa requête destinée au maire par voie hiérarchique, conformément au règlement intérieur de la police municipale. Cela aurait d'ailleurs évité tout risque de "disparition" » Enfin, une « considération d'ordre affectif doit être prise en compte » : le nouveau propriétaire a ses deux chevaux depuis plus d'un an. L'élu confirme bien qu'il n'est pas prévu de nouvelles délibérations, celle adoptée étant « parfaitement légale ».

> Sauf élément nouveau, ces deux réponses mettent fin à nos articles sur ce sujet.